

## CAHIER DES CHARGES : CONDITIONS DE RÉUSSITE D'UNE NOUVELLE FORMATION DES ENSEIGNANT.E.S

Dans le contexte de la réforme imposée par les ministères, différents éléments sont indispensables pour améliorer sensiblement la formation des enseignant.e.s, certaines tiennent au master (organisation des enseignements), d'autres à l'alternance (organisation des stages), et d'autres enfin aux concours.

### ***Concernant le master***

Les maquettes de master MEEF peuvent être élaborées selon des « blocs » définis nationalement, pour garantir l'unité de la formation sur l'ensemble territoire - du type : savoirs disciplinaires/didactiques, recherche, analyse de l'activité ou de situations professionnelles, savoirs liés aux contextes d'exercice professionnel... Ces catégories de blocs existent déjà sous diverses appellations et regroupements dans les masters d'aujourd'hui. Ces invariants sont à détailler localement en Unités d'Enseignement, sous la responsabilité des équipes de masters, en fonction de leur organisation, pour atteindre les objectifs du référentiel de formation et des attendus de concours. Les maquettes comportent 800 h minimum (annexe à l'arrêté master MEEF). Les enseignements sont adossés à la recherche et prennent appui sur les situations professionnelles rencontrées en stage pour construire les compétences.

### ***Concernant l'alternance***

L'alternance se décline en une diversité de modalités et de terrains de stages.

### ***Concernant la diversité des contextes professionnels à expérimenter :***

- Pour le Professorat des écoles (PE) : un stage est nécessaire dans chacun des trois cycles ;
- Pour le Professorat des lycées et collèges (PLC) : les stages pourraient couvrir différents contextes d'exercice, niveaux de classes (collèges et lycées) et contextes spécifiques etc. ;
- Pour l'enseignement professionnel et technologique : les stages pourraient couvrir différents contextes d'exercice, niveaux de classes et contextes spécifiques.

### ***Concernant la temporalité et la nature des stages :***

En M1 : Le volume de stage est de quatre à six semaines sur l'année (déjà cadré).

En PE : on peut imaginer deux semaines sur chaque cycle ; en PLC : deux semaines dans différents contextes d'exercice. Pour que le stage soit « progressif », il convient de penser une évolution des activités proposées aux étudiant.e.s. Elle pourrait prendre la forme suivante :

- Semestre 1 : un stage d'observation

- Semestre 2 : un ou deux stages de pratique accompagnée (avec mise en œuvre tutorée de savoirs didactiques).

En M2 : quelques pistes pour que le stage soit "formateur" et ne compromette pas la réussite au master et au concours...

Semestres 3 et 4 :

- pratique accompagnée : une journée/semaine, ce qui pourrait correspondre à une fourchette de 4 à 6 heures d'enseignement en classe. On pourrait imaginer un stage filé pour les PLC et PE jusqu'en fin février (sur la journée dédiée École ou EPLE). La journée de stage pourrait comporter différentes activités liées à l'enseignement : travail avec le tuteur, analyse des situations, préparations, corrections, réunions avec les équipes pédagogique et éducative...
- Après la fin février : suspension de la pratique professionnelle pour préparer concours et mémoire...
- Semestre 4 (selon calendrier des concours) : un stage massé à temps plein dans une classe (hors classes d'examen) de trois semaines, pour lequel l'étudiant.e stagiaire bénéficie d'un tutorat.
- Pour les deux années transitoires 2020-21 et 2021-22, des aménagements doivent être pensés pour permettre aux cohortes d'étudiant.e.s relevant de l'ancien et du nouveau régime de pouvoir suivre la même formation et d'être préparés à l'ancien et au nouveau concours (si besoin).

## **Concernant les concours**

La formation et les épreuves des concours doivent obéir à une certaine cohérence. La préparation des épreuves et de leurs attendus doivent faire l'objet d'un travail au sein d'équipes pluricatégorielles dans lesquelles les formateur-trice.s doivent avoir toute leur place. Dans une perspective d'égalité, une réflexion sur les formes et contenus des épreuves est nécessaire : quelle que soit la nature de l'épreuve (conception de situation, analyse de documents, étude de cas...), les supports sont préparés et proposés par le jury qui formule les attendus. Pendant le concours, un référentiel de l'évaluation indique les paliers de compétences attendues et inclut la définition des critères d'irrecevabilité conduisant à une note éliminatoire pour le recrutement.

La formation et la concertation des jurys constitués doivent être organisées pour assurer l'équité de traitement et l'unité ainsi que la hiérarchisation des critères d'évaluation. La constitution des jurys doit être pluri-catégorielle.